

# Contester amende alcoolémie 0,28mg/l air

Par agonum, le 28/10/2018 à 13:12

Bonjour,

J'ai 5 points et ne suis pas jeune conducteur. Je me suis fais arrêter pour un excès de vitesse de 35 km/h, contrôle alcoolémie de routine positif, j'avais très peu bu (4 bières de 25 cl en plusieurs heures, la dernière 2 h avant de me faire arrêter).

Mais quelque seconde (et minutes) avant de me faire arrêter, j'ai bu quelques gorgée dans la bière de mon ami.

Et donc les gendarme m'arrête à 115 km/h, papiers du véhicule, souffle positif, je les suis à la camionnette (et même si je ne suis absolument pas soul je sens les vapeurs d'alcool dues à ma récente absorption, ça m'inquiète mais j'ai confiance et je ne veux pas leur dire puisque c'est interdit de boire au volant...) je souffle, 0,29 mg/l air, je trouve ça pas normal et persuadé que ça va baissé, ils me refont soufflé 5 min après, 0,28 mg/l air, j'ai dû souffler au moins 3 fois en au moins 15 min, c'est resté à 0,28 mg/l air.

Si je paye l'amende je perd mon permis pour 0,03 mg/l d'air en trop, qui ne sont peut être même pas réel, sans compter le fait que je bois tous les jours (pas avant de conduire) et que ce jour c'est comme si j'avais pas bu.

J'aurai tellement aimé qu'un test psychotechnique existe pour ces cas de très faible dépassement du taux.

S'il vous plait que puis je dire dans ma contestation pour que ça ait une forme juridique parce que si je demande au ministre d'être clément ça peut pas marcher si ?

Merci.

### Par kataga, le 28/10/2018 à 18:34

Bir,

Rien ne vous empêche de faire un stage qui vous ferait remonter à 9 points ... à moins que vous ne nous disiez pas tout ...

## Par agonum, le 28/10/2018 à 19:32

Non j'ai 5 points actuellement, l'amende d' alcoolémie fait 6 points et j'attends celle de la vitesse, 2 points, donc ça fait 8 points. 5-8= -3 points.

Le stage en donne 4, j'aurai 1 point.

Mais les 2 amendes + le stage ça fait 350euros j'ai aucun moyen de les trouver c'est même pas ce que je gagne par mois. J'ai un demi rsa couple soit 345euros par mois. Dans moins de 15 jours les amendes auront augmentés j'ai pas le temps de trouver l'argent.

# Par jodelariege, le 28/10/2018 à 23:26

bonsoir ;peu de chance que vous obteniez satisfaction :vous êtes au dessus de la limite autorisée...que voulez vous dire quand vous dites qu' 1 litre de bière dans la journée c'est comme si vous n'aviez pas bu? cela veut dire que vous buvez beaucoup plus d'habitude? et quotidiennement?, dans ce cas la suppression de votre permis me semble un bien pour vous et pour ceux que vous croisez....

de plus vous savez pertinemment que c'est interdit de boire au volant ...

#### Par **kataga**, le **29/10/2018** à **06:01**

Bonjour,

[citation]

Non j'ai 5 points actuellement, l'amende d' alcoolémie fait 6 points et j'attends celle de la vitesse, 2 points, donc ça fait 8 points. 5-8= -3 points.

Le stage en donne 4, j'aurai 1 point.

Mais les 2 amendes + le stage ça fait 350euros j'ai aucun moyen de les trouver c'est même pas ce que je gagne par mois. J'ai un demi rsa couple soit 345euros par mois. Dans moins de 15 jours les amendes auront augmentés j'ai pas le temps de trouver l'argent

[/citation]

sachez au surplus qu'il faut prévoir plusieurs semaines entre le stage et le paiement de l'amende car le stage n'est pas validé le jour même .... quelle était la date de la dernière infraction ?

## Par Tisuisse, le 29/10/2018 à 07:42

Bonjour,

Effectivement, agonum ne nous dit pas tout.

Excès de vitesse de 35 km/h mais est-ce en vitesse enregistrée ou en vitesse retenue ? on ne le sait pas.

à 35 km/h d'excès en vitesse retenue c'est 3 points mais de + 20 à + 29 km/h de vitesse retenue, c'est 2 points. A cela s'ajoutent les 6 points d'alcoolémie, ce sont donc 8 points qui partiront. La seule solution est de faire traîner l'affaire le temps de faire un stage et passer de 5 points sur 12 à 9 points sur 12, ou de prendre un avocat qui, au vu du dossier, pourra éventuellement détecter un vice de procédure qui ferait capoter toute la procédure.